

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) tenue le mardi 10 juin 2025 à 19 h, au 1220, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent, président
- Madame Bao Huong Trinh, membre parent, vice-présidente
- Monsieur Éric Capuano, membre parent
- Monsieur Pierre Chaloux, membre de la communauté — expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Monsieur Joël Delisle, membre de la communauté — issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Madame Julie Dépôt, membre parent
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement
- Monsieur Stéphane Lacroix, membre du personnel enseignant
- Madame Marie-Michèle Lemieux, membre de la communauté — âgé de 18 à 35 ans
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté — issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Madame Maryse Noël, membre du personnel — direction d'établissement
- Monsieur Benoit Rouleau, membre de la communauté
- Madame Julie Syratt, membre du personnel professionnel non enseignant
- Madame Marie-Ève Turcotte, membre parent

POSTE VACANT :

- Membre du personnel de soutien

PARTICIPENT :

- Monsieur Luc Lapointe, directeur général
- Madame Marie-Michèle Mercier, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote

ASSISTENT :

- Madame Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Madame Nathalie Mc Duff, directrice générale adjointe
- Madame Iris Montini, directrice générale adjointe

- Monsieur Yves Debigaré, directeur du Service des ressources informatiques
- Monsieur Dominique Gagnon, directeur du Service des ressources humaines
- Madame Patricia Trudeau, coordonnatrice au Service des ressources éducatives

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Salvatore Mancini, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Salvatore Mancini, président, demande si certains administrateurs souhaitent déclarer des situations de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts eu égard aux points faisant partie de l'ordre du jour.

Les membres du CA répondent par la négative.

4. RÉSOLUTION EN BLOC

4.1 Approbation des procès-verbaux du 22 avril 2025 et du 13 mai 2025

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 avril 2025 et de la séance en ajournement du 13 mai 2025 sont approuvés tels que rédigés.

5. SUIVI AUX DERNIÈRES SÉANCES

Néant.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Salvatore Mancini, président, demande si de la correspondance adressée au CA a été déposée.

Mme Annick Loiselle, secrétaire générale, confirme le dépôt d'une correspondance concernant la transmission au ministère de l'Éducation (MEQ) des besoins locaux estimés requis en vue de la nomination d'une direction générale. L'échéance du 12 juin 2025 est reportée à une date ultérieure. Comme les besoins locaux du CSSP ont déjà été transmis au MEQ, cette correspondance peut être ignorée.

M. Salvatore Mancini, président, confirme qu'il n'y a pas d'inscription à la période de Parole au public ni de public dans la salle, sauf des invités venus assister au moment de reconnaissance soulignant le départ à la retraite de M. Luc Lapointe, directeur général du CSSP.

Un moment de reconnaissance soulignant le départ à la retraite de M. Luc Lapointe est inséré à ce stade-ci de la séance du CA.

8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de chaque séance du CA, le directeur général dépose un état de situation relatif au cheminement des priorités annuelles. Par ailleurs, des éléments de la mise en œuvre du *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)* font l'objet d'une présentation lors des différentes séances, dans les points d'information.

Le directeur général, M. Luc Lapointe, commente l'état d'avancement de certaines des priorités annuelles du CSSP et répond aux questions des membres.

M. Lapointe et Mme Loiselle, secrétaire générale, présentent un état de situation relativement à la demande d'injonction visant à demander l'arrêt de la décision du CSSP de scolariser les élèves de 1^{re} secondaire de l'École secondaire de Chambly dans l'immeuble accueillant l'école du Boisé pour l'année scolaire 2025-2026 (Caroline Caralexidis et als c. Centre de services scolaire des Patriotes).

9. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Les responsables de chaque comité présentent un bref résumé des sujets abordés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance du CA.

10. POINTS DE DÉCISION

Service des ressources humaines

10.1 Politique de prévention et de résolution du harcèlement et de la violence au travail | Modification

M. Dominique Gagnon, directeur du Service des ressources humaines, présente ce point.

L'adoption de la *Politique de prévention et de résolution du harcèlement et de la violence au travail* remonte au mois de mars 2008 par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes. Son adoption faisait suite à des changements à la *Loi sur les normes du travail* de l'époque, obligeant entre autres les commissions scolaires à adopter une telle politique.

travail et les modalités qui s'y rattachent.

Le projet de *Politique de prévention et de résolution du harcèlement et de la violence au travail* a été soumis pour consultation de mars à juin 2025 auprès des comités internes, soit du Comité des ressources humaines du CA, du Comité consultatif de gestion ainsi qu'auprès des trois syndicats et des deux associations professionnelles.

Toutes les instances consultées se sont prononcées en faveur du projet de politique présenté. Les modifications recommandées par les différentes instances ont été intégrées au texte de la Politique.

Le Comité des ressources humaines du CA s'est réuni le 27 mai et s'est penché sur le projet de *Politique de prévention et de résolution du harcèlement et de la violence au travail* et en fait la recommandation d'adoption.

CA-051-06-25 Il est proposé :

D'adopter la *Politique de prévention et de résolution du harcèlement et de la violence au travail* telle que présentée et qu'elle entre en vigueur dès le 11 juin 2025.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources humaines et Services des ressources matérielles

10.2 Politique sur la santé, la sécurité, le mieux-être et la saine gestion de la présence au travail (SSME) | Adoption

Mme Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, présente ce point.

En collaboration avec le Service des ressources matérielles, le Service des ressources humaines a participé à l'élaboration d'une première politique liée à la santé et la sécurité au travail, intitulée *Politique sur la santé, la sécurité, le mieux-être et la saine gestion de la présence au travail*.

Ainsi, depuis le début de l'année, des travaux ont été réalisés afin d'établir les principes de la *Politique sur la santé, la sécurité, le mieux-être et la saine gestion de la présence au travail* et les modalités qui s'y rattachent.

Toutes les instances consultées se sont prononcées en faveur du projet de politique présenté. Les modifications recommandées par les différentes instances ont été intégrées au texte de la Politique.

Le Comité des ressources humaines du Conseil d'administration s'est réuni le 25 mars et s'est penché sur le projet de la *Politique sur la santé, la sécurité, le mieux-être et la saine gestion de la présence au travail* et en fait la recommandation d'adoption.

D'adopter la *Politique sur la santé, la sécurité, le mieux-être et la saine gestion de la présence au travail* telle que présentée afin qu'elle entre en vigueur dès le 11 juin 2025.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

10.3 Promesse de cession d'immeuble avec la Ville d'Otterburn Park en vue de la construction d'une nouvelle école dans le secteur Le Patriote

M. Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce point.

Le CSSP a reçu l'autorisation du MEQ, en août 2020, de procéder à la démolition et reconstruction des écoles Notre-Dame 1 et 2 à Otterburn Park. Dès lors, des discussions ont débuté entre la Ville et le CSSP afin d'identifier le meilleur scénario pour réaliser ce projet.

Un terrain situé dans le secteur Le Patriote et répondant aux exigences réglementaires entourant les caractéristiques requises pour la construction d'école a été identifié de concert entre la Ville d'Otterburn Park et le CSSP.

Par la résolution CA-032-02-25 datée du 11 février 2025, le CA donnait le mandat au directeur général de procéder aux démarches requises avec la Ville afin de procéder à un échange de terrains en contrepartie de la cession par le CSSP de l'immeuble (terrain et bâtiment) de l'école Notre-Dame. Néanmoins, après validation ultérieure du dossier avec le MEQ et la Société québécoise des infrastructures, cette solution n'est plus possible.

Il est plutôt suggéré de procéder par une cession de terrain par la Ville au CSSP, qui sera ultérieurement suivie d'une cession de terrain par le CSSP à la Ville, après la démolition de l'école Notre-Dame 2. La cession de terrain par le CSSP à la Ville devra être réalisée dans un délai maximal de 2 ans suivant l'arrivée des élèves dans la nouvelle école.

Une résolution à cet effet a été adoptée par le Conseil municipal de la ville lors de la séance du 12 mai 2025.

CA-053-06-25

Il est proposé :

De mandater la directrice générale par intérim afin de signer, pour et au nom du CSSP, la demande visant à obtenir les autorisations requises du MEQ préalablement à l'échange d'un immeuble avec la Ville d'Otterburn Park, en vue d'y construire une nouvelle école primaire.

De mandater la directrice générale par intérim afin de signer la promesse bilatérale, les actes notariés découlant de la promesse bilatérale à intervenir quant à l'échange

requises du MEQ à cet égard.

De mandater la directrice générale par intérim afin de signer une entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville d'Otterburn Park, le CSSP et le MEQ.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10.4 Promesse de cession de terrain avec la Ville de Beloeil en vue de la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur Nouveau Beloeil

M. Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce point.

Le CSSP a reçu l'autorisation du MEQ, en août 2020, de procéder à un ajout d'espace par la construction d'une nouvelle école primaire dans la Ville de Beloeil. Dès lors, des discussions ont débuté entre la Ville et le CSSP afin d'identifier un terrain pouvant accueillir cette future école.

Un terrain situé dans le secteur Nouveau Beloeil et répondant aux exigences réglementaires entourant les caractéristiques requises pour la construction d'une école a été identifié de concert entre la Ville de Beloeil et le CSSP.

M. Arpin informe les membres du CA qu'il a reçu le projet de promesse bilatérale de la part des représentants de la Ville de Beloeil et que celle-ci présentera ce projet de promesse lors de son Conseil municipal du 20 juin 2025.

CA-054-06-25

Il est proposé :

De mandater la directrice générale par intérim afin de signer, pour et au nom du CSSP, la demande visant à obtenir les autorisations requises du MEQ préalablement à l'acquisition d'un terrain de la Ville de Beloeil, en vue d'y construire une nouvelle école primaire.

De mandater la directrice générale par intérim afin de signer la promesse bilatérale, les actes notariés découlant de la promesse bilatérale à intervenir quant à la cession de terrain, ainsi que tout autre document qui pourrait s'avérer nécessaire en vue de donner effet à cette promesse bilatérale, et ce, suivant la réception des autorisations requises du MEQ à cet égard.

De mandater la directrice générale par intérim afin de signer une entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Beloeil et le CSSP.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce point.

Le CSSP a reçu l'autorisation du MEQ, en juin 2023, de procéder à la démolition et la reconstruction partielle de l'école des Trois-Temps à Saint-Marc-sur-Richelieu. Dès lors, des discussions ont débuté entre la Municipalité et le CSSP afin d'identifier le meilleur scénario pour réaliser ce projet.

Un échange de terrain d'une superficie de 1456 m² est requis entre la Municipalité et le CSSP afin d'optimiser l'implantation et la configuration des nouveaux éléments.

Le Conseil municipal a résolu, lors de la séance du 13 mai 2025, de procéder à l'adoption d'une promesse bilatérale d'échange d'immeuble avec le CSSP.

CA-055-06-25

Il est proposé :

De mandater la directrice générale par intérim afin de signer, pour et au nom du CSSP, la demande visant à obtenir les autorisations requises du MEQ préalablement à l'échange d'un immeuble avec la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, en vue d'y construire une nouvelle école primaire.

De mandater la directrice générale par intérim afin de signer la promesse bilatérale, les actes notariés découlant de la promesse bilatérale à intervenir quant à l'échange d'immeuble, ainsi que tout autre document qui pourrait s'avérer nécessaire en vue de donner effet à cette promesse bilatérale, et ce, suivant la réception des autorisations requises du ministère de l'Éducation à cet égard.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources éducatives

10.6 Politique relative aux Projets pédagogiques particuliers | Adoption

Mme Patricia Trudeau, coordonnatrice au Service des ressources éducatives, présente ce point.

L'objectif 5.3 du PEVR vise que 80 % des élèves du secondaire fréquentent un projet pédagogique particulier d'ici 2027. À cet effet, le moyen du *Plan de mise en œuvre « Déployer des modalités permettant d'augmenter le taux participation des élèves à un projet pédagogique particulier »* a nécessité que se tiennent des travaux visant à modifier certains éléments de la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers* du CSSP. Ces modifications visaient l'arrimage de la *Politique aux nouveaux documents ministériels* concernant les projets pédagogiques particuliers de type profil ou concentration.

gestion. Le comité de parents a rendu un avis.

Ces consultations ont eu cours pendant les mois d'avril et mai 2025.

Toutes les instances ont produit un avis ou un compte rendu et se sont prononcées en faveur des modifications proposées à la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers*.

Mme Trudeau apporte certaines précisions quant au guide de mise en œuvre de cette Politique qui sera rendu disponible prochainement dans le but de préciser les modalités d'application pratique de la Politique.

À la lumière de l'avis rendu par le Comité de parents, Mme Marie-Ève Turcotte propose un amendement au projet de Politique afin de rendre plus spécifique la note de bas de page contenue à la page 8 de 12 du projet de Politique.

La proposition d'amendement formulée par Mme Turcotte est de remplacer les termes « au besoin » par le terme « exceptionnellement », au début de la phrase suivante : « un cours peut être offert en dehors de la grille-matières ou selon d'autres modalités prévues par l'école ».

M. Stéphane Lacroix propose de formuler la note de bas de page ainsi : « exceptionnellement, afin de répondre à un besoin spécifique, un cours peut être offert en dehors de la grille-matières ou selon d'autres modalités prévues par l'école ».

M. Mancini demande si les membres du CA sont tous en accord avec la proposition d'amendement telle que formulée par M. Lacroix. Les membres confirment unanimement qu'ils sont en accord.

CA-056-06-25

Il est proposé :

D'adopter les modifications proposées à la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers*, en modifiant ainsi la note de bas de page contenue à la page 8 de 12 : « exceptionnellement, afin de répondre à un besoin spécifique, un cours peut être offert en dehors de la grille-matières ou selon d'autres modalités prévues par l'école ».

La proposition est adoptée à l'unanimité, telle qu'amendée.

11. POINTS D'INFORMATION

Direction générale

11.1 Reddition de comptes relative aux pouvoirs de transferts et d'expulsion d'un élève

M. Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

situations où une des directrices générales adjointes a transféré (article 36) un élève d'école pour une cause juste et suffisante à la demande d'un directeur d'école et où une directrice générale adjointe a expulsé (article 37) un élève de toutes les écoles du CSSP à la demande d'un directeur d'école.

Service du secrétariat général et des communications

11.2 Reddition de comptes sur les procédures judiciaires en cours

Mme Annick Loiselle, secrétaire générale, présente ce point.

La reddition de comptes relative au *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* précise que le CA est informé à deux reprises pendant l'année scolaire des procédures judiciaires en cours impliquant le CSSP (en demande ou en défense) à l'exclusion des matières de relations de travail (article 17).

Mme Loiselle indique qu'aucune nouvelle poursuite n'a été signifiée au CSSP depuis la dernière reddition de comptes, sauf pour la demande d'injonction pour laquelle un état de situation a été présenté lors du rapport de la direction générale.

Mme Lemieux demande si une mise à jour de la demande d'injonction apparaîtra à la documentation lors de la prochaine reddition de comptes, ce que Mme Loiselle confirme.

12. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

Huis clos

CA-057-06-25 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

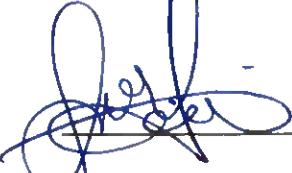
Il est 20 h 35.

Retour à l'assemblée publique

CA-058-06-25 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

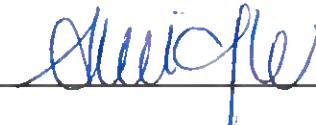
Il est 20 h 47.

L'ordre du jour étant épuisé, à 20 h 48 la séance est levée.



Président

AL/sc



Secrétaire générale